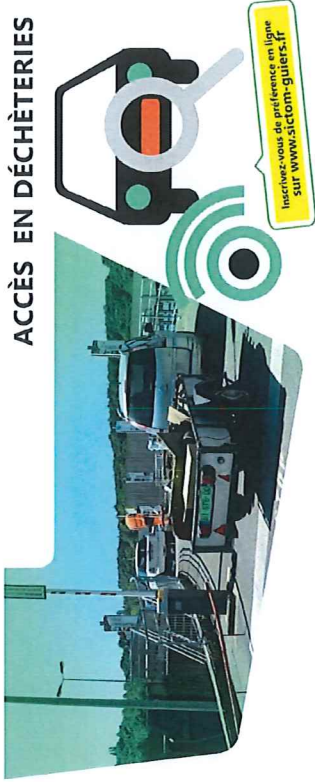


ACCÈS EN DÉCHÈTERIES



Les déchèteries se modernisent !

Gestion automatisée des accès par lecture de plaque minéralogique

Pourquoi mettre en place ce projet ?

Fluidifier la fréquentation et le temps d'attente, améliorer les conditions d'accueil et de dépose, simplifier la facturation des professionnels, gérer encore mieux le tri, tels sont les principaux objectifs de ce plan de modernisation des déchèteries du territoire.

Ce dispositif de modernisation a déjà fait ses preuves et voit le jour dans de nombreuses collectivités voisines : Pays Voironnais, Plaine de l'Ain, Bièvre Isère, Grand Chambéry,....

En 2018, le SICTOM du Guiers, le SMND (Syndicat Mixte Nord Dauphiné) et le SICTOM de la région de Morestel se lancent ensemble dans ce projet, afin d'uniformiser l'accès et le fonctionnement des déchèteries à l'échelle d'un grand territoire. Les habitants et professionnels des 3 territoires pourront ainsi accéder aux 31 déchèteries de ce groupement, en ne faisant qu'1 seule inscription.

Grâce à ce dispositif, le SICTOM du GUIERS souhaite permettre aux usagers d'optimiser leur déplacement. Il permettra également de réguler le nombre de véhicules sur les quais. Les usagers déposeront ainsi leurs déchets en toute sécurité et dans de meilleures conditions, grâce à un agent de déchèterie, qui sera plus disponible pour les accompagner et les renseigner sur les consignes de tri.

Quel est le fonctionnement du dispositif ?

L'accès aux déchèteries sera sécurisé par des barrières automatiques, qui s'ouvriront grâce à un système de reconnaissance des plaques minéralogiques des véhicules. Les usagers (particuliers et professionnels) devront donc enregistrer au préalable tous leurs véhicules, en créant un compte pour leur foyer ou leur entreprise, soit en ligne par internet, soit via un formulaire papier.

Les utilisateurs du compte en ligne pourront consulter tous les passages effectués, modifier facilement leurs véhicules ou leurs coordonnées (créer ou supprimer un véhicule, changement d'adresse...), et les professionnels accéderont directement en ligne à leur facture.

Attention : si vous n'êtes pas inscrits, vous n'accéderez aux déchèteries qu'une première journée. Les jours suivants, l'accès en déchèterie vous sera refusé. L'utilisation des déchèteries restera gratuite pour les particuliers et payante pour les professionnels. Pour ces derniers le tarif au passage n'a pas encore été déterminé.

Quand ce nouveau dispositif d'accès aux déchèteries sera-t-il mis en place ?

La déchèterie de Les Abreys en Dauphiné sera équipée pour le 26 novembre 2018 pour une phase de test, sur la fin de l'année 2018. Ainsi, les barrières seront présentes, les plaques d'immatriculations lue mais les barrières s'ouvriront que vous soyez inscrit ou non.

Au 1^{er} janvier 2019, les modalités d'accès seront effectives. Anticiper votre inscription avant le 1^{er} janvier 2019, ce sera fait !

Les autres déchèteries, de Domessin et Saint Genix sur Guiers seront équipées à la suite, début janvier 2019 et avril 2019. Les usagers de ces déchèteries peuvent cependant s'inscrire aussi sans attendre.

Particulièrement, vous serez informés de l'ouverture des inscriptions par la mise en place de panneau d'information en déchèterie et par la présence d'un agent d'accueil qui vous remettra un document résumant les modalités d'inscription.

Comment s'inscrire ? (à partir du 19 Novembre 2018)

Deux possibilités pour vous inscrire :

○ Par internet (*obligatoire pour les professionnels*) : en suivant le lien disponible sur le site internet du SICTOM : www.sictom-guiers.fr

Vous n'avez pas d'accès à internet ou vous souhaitez être accompagné à la démarche : la Maison des Service au Publics, 82 Rue des pâquerettes à Pont de Beauvoisin - 38480 (face à la station Leclerc) vous accueille pour vous aider à accomplir l'inscription (ordinateur en accès libre, scanner, ...) de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Vous pensez être dans un cas particulier : contactez le SICTOM du GUIERS au 04.76.99.54.98, nous pourrions convenir d'un rendez-vous, les jeudis uniquement.

○ Par courrier : Formulaire disponible en déchèterie, retour auprès du SICTOM du GUIERS – 27 Avenue Gabriel Pravaz – 38380 Pont de Beauvoisin.

(Par souci de confidentialité, ne pas apporter votre dossier rempli en retour en déchèterie) Attention temps de traitement du dossier plus long que l'inscription par internet car il nécessite de la ressaisie.

Liste des pièces à fournir pour l'enregistrement des véhicules :

- Pour les particuliers : un justificatif de domicile de moins de 6 mois, une copie de la carte grise du ou des véhicules concernés, et une attestation employeur pour les véhicules « VP » qui ne sont pas à votre nom (*voiture fonction, voiture LLD/LOA*) ; si inscription papier : le formulaire d'inscription en plus des autres documents.

- Pour les professionnels, associations, et collectivités : un justificatif de domiciliation de la société, une copie de l'extrait Kbis, et une copie de la carte grise du ou des véhicules dépositaires.

DECOMPTES et tarifs en cas de dépassement des droits d'accès :

- 1 compte usager = 36 droits d'accès par an (année civile). Remise à 0 des droits d'accès au 1^{er} janvier, pas de report possible.
- Prise en compte de la catégorie du véhicule et de son PTAC (champs J1 et F2 carte grise) pour le décompte du nombre de droits d'accès à chaque passage. Optimisation du volume du véhicule requise !
- Facturation au-delà des 36 droits d'accès consommés.
- Les 36 droits d'accès correspondent à un usage normal du service financé via la TEOM
- 13€ : coût réel du service pour 1m³

MODALITÉS D'ACCÈS 2019

36

Nombre de droits d'accès par compte/an

Droits d'accès consommés à chaque passage

véhicule particulier (VP : champs J1 de votre carte grise)

-1

13€

= 36 passages (1 tous les 10 jours)

-2

26€

= 18 passages (1 tous les 20 jours)

-6

78€

= 6 passages (1 tous les 2 mois)

-9

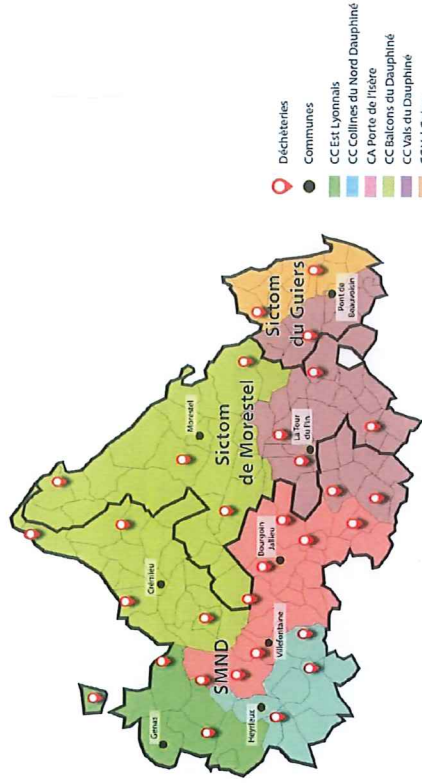
117€

= 4 passages (1 par trimestre)

> 2,75 et ≤ 3,5 tonnes**

** PTAC - Champs F2 de votre carte grise

Territoire du groupement



En résumé, pour accéder en déchèterie après le 1^{er} janvier 2019

1. Création d'un compte usager (particuliers et professionnels) + inscription du/des véhicule(s) : Un compte = 1 foyer ou 1 entreprise, via www.sictom-guiers.fr
2. Validation de l'inscription par le SICTOM du GUIERS avant l'accès aux déchèteries
3. A chaque passage, la caméra détecte la plaque d'immatriculation et interroge la base de données pour vérifier si le véhicule est inscrit :
 - Si le véhicule est inscrit : la barrière s'ouvre et l'utilisateur peut accéder à la déchèterie.
 - Si pas inscrit : le véhicule n'accèdera à la déchèterie qu'une première journée. Les jours suivants, l'accès en déchèterie sera refusé, l'utilisateur devra faire demi-tour.
4. Décompte fait à chaque passage en fonction du véhicule.

Phases de travaux dans les déchèteries :

26/11/2018-fin janvier 2019 : Fermeture de la déchèterie de Domessin
 Février-Avril 2019 : Fermeture de la déchèterie de Saint Genix sur GUIERS (cette déchèterie fera l'objet de travaux d'agrandissement nécessitant un temps plus long de fermeture)